

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 202

présenté par
M. Minot

ARTICLE 5

Après le mot :

« alinéa, »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« après les mots : « la famille » sont insérés les mots : « ou les personnes responsables de l'enfant » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa remplace la famille par les personnes responsables de l'enfant. Or si juridiquement cette modification s'entend, elle remet un peu plus en cause la notion même de famille et son éviction de notre système juridique.